



## **APPEL À PROJET**

**Conception, réalisation et installation du village de Carnaval 2026 de la Ville de Strasbourg (scénographie, animations et ateliers)**

## Table des matières

I.	CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS .....	3
II.	NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES.....	3
1.	L'objectif de l'appel à projet.....	3
2.	Objectif quantitatif et qualitatif : .....	4
3.	Prescriptions techniques.....	5
a)	Généralités .....	5
b)	La mise en œuvre .....	5
c)	État des lieux .....	5
III.	MODALITES PRATIQUES .....	6
1.	Date, lieu et heures .....	6
2.	Plan de l'espace .....	6
3.	Modalités d'accès du public .....	7
IV.	ENGAGEMENTS DES PARTIES .....	7
1.	Engagements de la ville .....	7
2.	Engagements du porteur de projet.....	7
V.	SECURITE .....	7
1.	Contrôle.....	8
2.	Prévention des risques.....	8
3.	Mesures sécuritaires. ....	8
VI.	ANNULATION.....	8
VII.	BUDGET .....	8
VIII.	CRITERES DE SELECTION.....	9
IX.	DOSSIER DE CANDIDATURE .....	9
1.	Calendrier de l'appel à projet.....	10
2.	Possibilité de présenter un projet collectif .....	10
X.	ANNEXES.....	11
1.	Dossier de candidature au « Village de Carnaval » de Strasbourg 2026.....	11
2.	Budget prévisionnel de l'association.....	14
3.	Budget détaillé de la proposition .....	15

## I. CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Depuis toujours, le carnaval est l'un des rites accompagnant l'arrivée du printemps pour chasser l'hiver. Proche de l'équinoxe, il est à la jonction entre la fin de l'hiver et l'arrivée des beaux jours. Pour chasser les températures froides et sa météo morose, le carnaval de Strasbourg est **un moment festif qui permet aux participants de sortir, faire du bruit et profiter de la convivialité ambiante**. C'est aussi **le premier évènement qui permet aux strasbourgeois de se réunir sur l'espace public**.

Pour l'édition 2026, le Carnaval de la Ville de Strasbourg se déroulera sous forme de cavalcade. Celle-ci aura lieu le **dimanche 29 mars 2026**. Les structures locales peuvent faire acte de candidature afin d'intégrer la grande cavalcade organisée en centre-ville.

Pour cette nouvelle édition, la Ville de Strasbourg souhaite faire de cette cavalcade un moment familial et festif sous la forme d'une déambulation colorée et rythmée.

Les enjeux de cette édition sont :

- Réappropriation de l'espace urbain
- Générer un moment collectif festif
- Co-construction avec les acteurs de terrain
- Libre accès, libre espace et libre usage
- Équité territoriale

Afin de prendre en compte ces divers enjeux, cette édition de Carnaval est envisagée sous un angle plus participatif notamment en direction des publics issus des Quartiers de la Politique de la Ville.

Ainsi, **les objectifs** de la prochaine édition sont, aux côtés de ceux des années précédentes :

- L'inclusion de tous les publics
- Le développement d'une ambiance carnavalesque et un lâcher prise sociétal le temps d'un week-end

La Ville de Strasbourg souhaite faire de ce week-end un moment familial et festif, avec une **déambulation colorée et rythmée d'animations participatives dans le centre-ville**.

L'objet de cet appel à projets est de sélectionner un prestataire en charge d'organiser un village de carnaval les 28 et 29 mars.

## II. NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES

### 1. L'objectif de l'appel à projet

L'objectif de cet appel à projet est donc de proposer :

- 1) Une **scénographie** pour le samedi 28 et dimanche 29 mars comprenant :
  - Des éléments décoratifs
  - Et une/des structure(s) durable(s) pour abriter les stands en cas de météo défavorable

## 2) Des **animations/ateliers**

- Au moins 4 typologies d'ateliers (exemple : stand ballons, stand paillettes, conte animalier, atelier créatif) pouvant accueillir des enfants en continu sur l'après-midi. Les ateliers auront lieu de 14h jusqu'à 18h environ.

## 2. Objectif quantitatif et qualitatif :

- 300 enfants passés à un atelier ou stand en une heure
- Enfants âgés de 3 à 13 ans

## 3. Thématique

Le thème retenu pour l'édition 2025 est : **les animaux légendaires et fantastiques.**

**Les candidats sont invités à décliner leur version du thème dans la scénographie et le programme des ateliers /animations.**

Le thème retenu pour l'édition 2026 s'articule autour des animaux dans la thématique des animaux fantastiques et légendaires.

Par animaux fantastiques et légendaires sont acceptés les animaux tirés de nos légendes historiques des 5 continents d'après par exemple les Œuvres Monumentales de l'Iliade et l'Odyssée, l'Encyclopédie des créatures légendaires, le Recueil des Mythes et Légendes nordiques et celtiques, le Grand Livre des créatures fantastiques ... dont sont tirés par exemple la légende de la Sirène, du Monstre du LochNess, la Chimère, Pégase, les Dragons, le Phénix ...

Cette thématique sera traduite dans le cortège à travers un fil conducteur qui retracera l'histoire du voyage de deux personnages Louisa et Côme qui naviguent dans ce monde imaginaire et partent à la rencontre des animaux légendaires et fantastiques. Cette thématique doit véhiculer l'émerveillement, la magie, développer l'imaginaire des histoires légendaires. Le carnaval 2026 invite le public à être plongé dans un univers merveilleux : celui des créatures fantastiques et légendaires.

Cette édition s'inspire de l'histoire de Louisa et Come, deux enfants rêveurs qui, en découvrant une montgolfière abandonnée, sont transportés dans un monde parallèle peuplé d'animaux mythiques de contrées enchantées

La scénographie et les ateliers devront retranscrire la thématique des **animaux légendaires et fantastiques**, à destination principale des enfants, qui proposera des éléments participatifs et interactifs afin que le public puisse s'immerger dans cette ambiance festive.

Des références aux **légendes**, aux **animaux** et aux personnages principaux sont attendues.

Pour rester tout à fait cohérent dans le projet, nous attendons sur le village des **propositions visuelles et colorées** qui suscitent la curiosité, l'émerveillement, et **jouent avec le public** pour faire de ce rendez-vous un moment de fête et de partage, tout en y développant **l'imaginaire, la rêverie et l'humour**.

Dans le cas d'une météo défavorable, la scénographie devra permettre de s'abriter au plus grand nombre de personnes. Dans ce cadre, la **mise en place d'une ou de plusieurs structures** est attendue en sus des éléments de décoration et de scénarisation de la place.

**Celle(s)-ci devra/devront répondre aux exigences suivantes :**

- Elle(s) devra/devront permettre à chaque **atelier** de prendre place;
- Elle(s) devra/devront respecter le **thème** de l'année 2026;
- Dans la mesure du possible, elle(s) devra/devront être réalisée avec des **matériaux de récupération ou des matériaux durables**;
- Elle(s) doivent pouvoir résister aux **conditions climatiques difficiles** (pluie, vent...) ;

#### 4. Prescriptions techniques.

##### a) Généralités

L'ensemble des opérations, prestations, fourniture de matériel et accessoires sera réalisé et/ou fourni conformément aux normes en vigueur, aux règles de l'art et au code du travail.

Les exigences techniques doivent être définies en lien avec la réalisation du livrable à fournir. Le titulaire répondra par des solutions pertinentes, adaptées, esthétiques, répondant de manière globale (architecturale, sécurité, ...) au besoin.

Le titulaire s'attachera à prendre en compte les contraintes particulières des sites ainsi que les difficultés identifiées lors de l'étude des travaux lui incomitant y compris en ce qui concerne les éventuelles interactions. Le titulaire indiquera les dispositions envisagées pour traiter ces contraintes et difficultés. La mise en œuvre technique devra prendre en compte les exigences sécuritaires de l'espace public. Les projets proposés devront respecter les normes d'accessibilité PMR en vigueur.

##### b) La mise en œuvre

Le dispositif étant positionné dans l'espace public, le candidat devra tenir compte des contraintes inhérentes à ce type d'emplacement :

- Contraintes climatiques : attention à la prise au vent, éviter les éléments suspendus par exemple.
- Matériaux adaptés : attention à la fragilité des matériaux utilisés, corrosion rapide, inflammabilité
- Attentes formelles : les volumes ne devront pas présenter de danger pour les usagers et notamment les enfants, angles saillants, arêtes anguleuses par exemple.
- Sobriété énergétique (lumière, électricité, eau)
- Pas de fondation ni de modification d'aspect et d'utilisation du site.

##### c) État des lieux

À l'initiative du commanditaire, un état des lieux en amont et en aval de l'opération devra être fait. Un procès-verbal sera réalisé en présence du titulaire et commanditaire avec un compte rendu partagé.

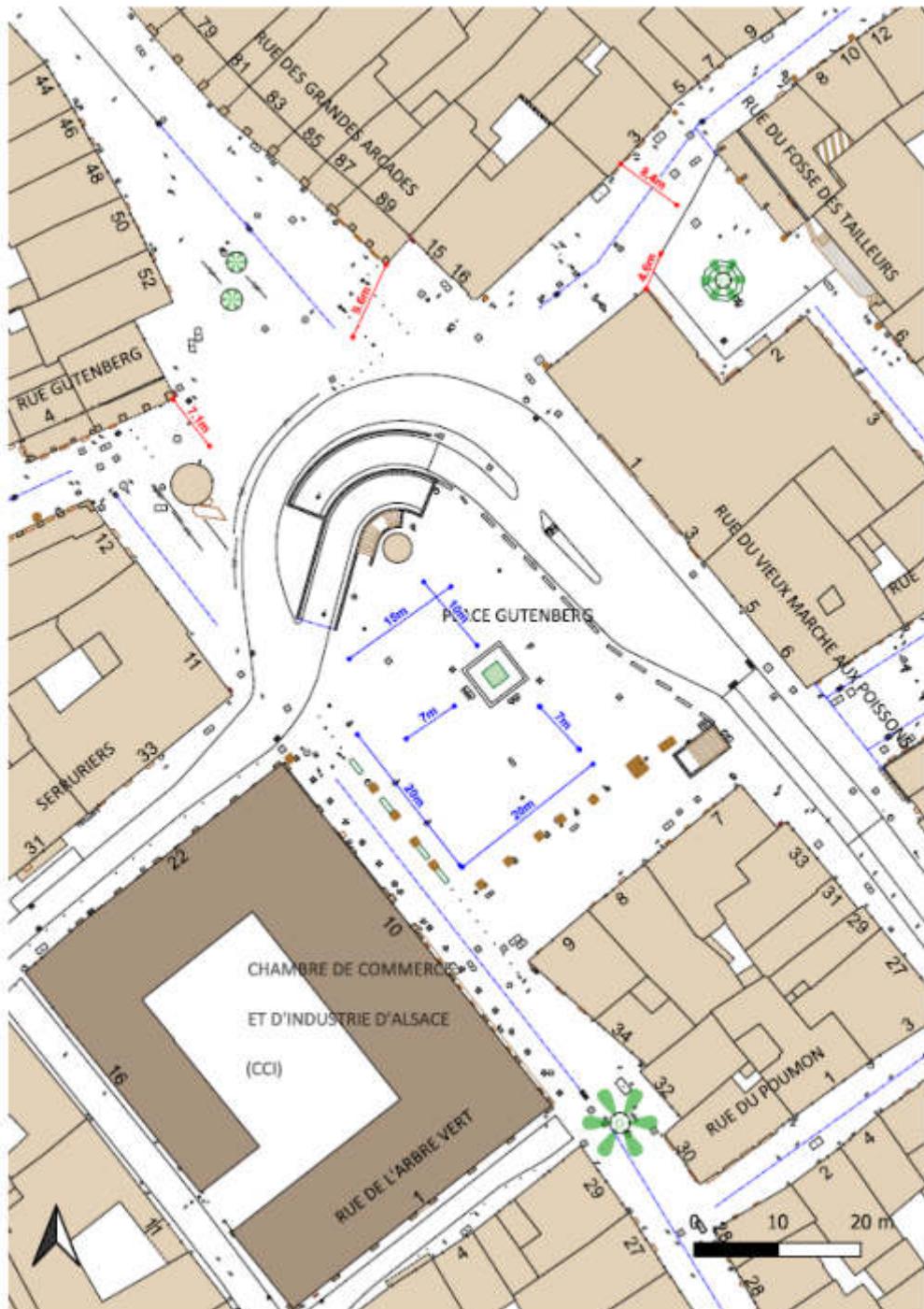
Dans l'ensemble de sa conception : de la construction du projet et de la programmation au déploiement technique et logistique, le titulaire porte une attention particulière à l'éco-responsabilité du projet et au strict respect des normes garantissant la réduction de l'impact sur l'environnement. De plus, il devra répondre aux enjeux sociaux (accessibles à tous) et démocratiques (dimension participative).

### III. MODALITIES PRATIQUES

#### 1. Date, lieu et heures

Le village sera en exploitation le samedi 28 mars de 14h à 18h et le dimanche 29 mars de 14h à 18h.  
La scénographie devra être prête pour une ouverture au public le samedi 28 mars à 14h00.

#### 2. Plan de l'espace



Il est à noter que la Ville de Strasbourg pourra, en discussion avec le candidat retenu, prévoir un stand de sensibilisation. Celui-ci sera à intégrer à la proposition globale.

### 3. Modalités d'accès du public

Les activités et animations seront proposées gratuitement et sans inscription

## IV. ENGAGEMENTS DES PARTIES

### 1. Engagements de la ville

La Ville de Strasbourg prend à sa charge la fourniture ainsi que, le cas échéant, le montage/démontage des éléments suivants :

- Le gardiennage durant l'installation, la phase d'exploitation et le démontage ;
- L'arrêté d'occupation du domaine public ;
- Un dispositif de sureté : périmètre de barrière Vauban autour de la place, agents ADS ;
- Un dispositif de sécurité : mise à disposition d'extincteur CO2 et H2O, agent SIAPP
- Les installations électriques ;
- Mise à disposition des fluides (électricité, eau) et distribution électrique ;
- La sonorisation ;
- Mise en place de point d'étape et de validation avec le porteur de projets ;
- Mise en place d'une campagne de communication via le service communication de la Ville ;
- Un kit logistique (barrières Vauban, tables, chaises, pro tente, passage de câbles, etc.) à valider en amont avec le porteur de projet ;
- Un dispositif de gestion des déchets et de nettoyage de la place après la manifestation ;
- L'ouverture des toilettes publiques le temps de la manifestation.

### 2. Engagements du porteur de projet

Les prestations comprennent la mise en œuvre d'une production du projet ainsi que les actions suivantes :

- La conception, la réalisation et l'installation d'éléments scénographiques ;
- La prise en charge des frais nécessaire à la bonne installation de la scénographie ;
- La définition et la coordination de la programmation, prise en charge des frais et gestion des interactions avec les intervenants ;
- Le personnel nécessaire et suffisant à l'organisation des moyens mis à disposition, et leurs mises en œuvres ;
- La participation aux points d'étapes et de validation instaurés par la Ville, aux réunions de coordination et de mise au point avec le service référent de la Ville ;
- Les assurances adéquates.

## V. SECURITE

Les prestataires s'engagent à instruire les personnels placés sous leur autorité et travaillant sur site, des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celle des autres personnes présentes ; À cet effet, les informations et instructions leur seront données en ce qui concerne notamment les conditions de circulation et les dispositions à prendre en cas d'accident et de sinistre.

Toutes les mesures de sécurité devront être prises pour éviter de porter atteinte au public, aux installations et aux bâtiments. Le titulaire prendra toutes les dispositions nécessaires, réglementaires ou édictées par la Ville de Strasbourg pour assurer la sécurité et la protection du personnel, des espaces et des installations pendant ses interventions. La définition d'un périmètre de chantier et l'installation de la signalétique adaptée (rubarise, panneaux d'information, signalétique, barrièrage...) selon les prescriptions des différentes autorités (Sdis, Police Municipale, Ville de Strasbourg, Police du bâtiment...) feront partie intégrante de la prestation.

### 1. Contrôle

La fourniture de rapport(s) de vérification(s) obligatoire(s) par un organisme agréé est à la charge du titulaire, il devra être exempt de réserves. Ainsi toutes observations concernant les installations du présent marché et mentionnées dans le rapport, seront à lever sans délai, à l'initiative et aux frais du titulaire. La levée des observations donnera lieu à une contre visite obligatoire par l'organisme de contrôle aux frais du titulaire. Dans l'hypothèse où le titulaire du marché refuse de réaliser à sa charge la levée des réserves, la collectivité se laisse la possibilité de faire procéder par un tiers l'exécution des prestations liées à celle-ci aux frais et risques du titulaire.

Le titulaire du marché devra également transmettre à la collectivité une copie de son assurance risques matériels avant l'ouverture des installations.

### 2. Prévention des risques.

La Ville de Strasbourg établira un plan de prévention conformément à la réglementation pour tout ce qui est lié à la coordination générale et au risque de l'interférence entre les activités et les installations matériels. Le titulaire s'engage à ce titre à respecter rigoureusement les mesures de prévention définies dans le plan de prévention et à en informer l'ensemble de ses salariés.

### 3. Mesures sécuritaires.

Tous les aménagements et installations fréquentés par du public ou du personnel technique devront s'adapter au protocole sécuritaire imposé par les pouvoirs publics afin d'assurer la sécurité de tous.

## VI. ANNULATION

Si l'annulation intervient jusqu'à avant 48h du jour de la manifestation (soit avant le 26 mars à 14h), la collectivité s'engage à rembourser les frais réellement engagés par les candidats retenus, sur présentation de justificatifs.

Si l'annulation intervient moins de 48h avant la manifestation la totalité des sommes de la prestation sera versée au prestataire.

Toute annulation sera notifiée par écrit.

## VII. BUDGET

L'apport financier de la collectivité sera d'un montant estimatif maximal de 18 000€ TTC selon la nature du projet proposé.

## VIII. CRITERES DE SELECTION

Afin de départager les candidatures, les projets seront évalués selon les critères de sélection suivants :

1- L'adéquation de la scénographie et de l'animation avec les objectifs mentionnés	<b>30%</b>
2- L'originalité du projet et le caractère carnavalesque	<b>30%</b>
3- L'adéquation entre la scénographie, les animations et le thème des contes animaliers	<b>20%</b>
3- L'emploi de matériaux durables, responsables ou issus du réemploi	<b>10%</b>
4- L'adéquation entre les frais engagés et la proposition	<b>10%</b>

## IX. DOSSIER DE CANDIDATURE

La réponse à cet appel à projet se fait uniquement par retour d'un dossier de présentation qui devra être envoyé à la collectivité au format électronique (PDF) et en langue française, comprenant :

1. Une **lettre de candidature datée et signée** présentant le projet de manière synthétique, le candidat, ses activités, sa structure juridique et ses motivations, les nom, prénom et numéro de téléphone portable du référent présent pendant la manifestation. Cette personne devra pouvoir être jointe depuis la phase d'installation jusqu'à la libération du site, en particulier en cas d'urgence ;
2. Si le porteur de projet est une association : la **copie des statuts de l'association** et du certificat d'inscription au tribunal judiciaire ;
3. La **présentation de la scénographie** permettant la bonne compréhension du projet :
  - Le candidat devra fournir un dossier présentant la **ligne artistique** qu'il souhaite développer, les **matériaux** utilisés ainsi que des **visuels** permettant de se rendre compte de la qualité du concept.
  - Le candidat devra également fournir un **dossier technique** qui comprend une présentation visuelle avec des schémas, des croquis de **l'implantation** des éléments scénographiques, détailler les éléments du projet, leurs **caractéristiques techniques** notamment par rapport à la sécurité du public ainsi qu'un **calendrier prévisionnel** du montage et du démontage ;
4. Un **devis détaillé indiquant le montant forfaitaire total de la prestation** tous frais inclus ;
5. Une attestation **d'assurance responsabilité civile** ;

6. La liste des partenaires associatifs avec lesquels le porteur de projet souhaiterait présenter son projet et réaliser la prestation ;
7. Tout document que le candidat jugera utile pour la bonne compréhension du projet.

## 1. Calendrier de l'appel à projet

La Ville de Strasbourg se doit d'assurer la transparence et l'équité tout au long de ce présent appel à projets. Celui-ci se déroule en 3 étapes :

- **1<sup>ère</sup> étape** : publication et diffusion de l'appel à projets en vue d'un dépôt des offres jusqu'au 14/01/2026 à 00h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « **APPEL À PROJETS – VILLAGE CARNAVAL 2026** » à : [marie.novali@strasbourg.eu](mailto:marie.novali@strasbourg.eu)

Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à : [marie.novali@strasbourg.eu](mailto:marie.novali@strasbourg.eu)

- **2<sup>ème</sup> étape** : sélection par la Ville de Strasbourg de la meilleure proposition au regard des critères énoncés ci-dessous et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. A cette étape, la collectivité a possibilité de négocier avec les candidats ayant déposé une offre.
- **3<sup>ème</sup> étape** : contractualisation par la conclusion d'une convention, via la signature du devis fourni, avec les prestataires dont l'offre aura été retenue. Le paiement de la prestation aura lieu après la réalisation de celle-ci, sur la base d'une facture saisie dans le logiciel Chorus Pro.

Les offres de prestations déposées seront analysées à l'aune des critères présentés en annexe et classées en fonction de ceux-ci.

## 2. Possibilité de présenter un projet collectif

Pour ce faire, il y a la possibilité de présenter une offre collective. Les porteurs de projet devront dans ce cas établir une liste des différents partenaires avec lesquels ils souhaitent s'associer pour la réalisation de leur prestation.

**Le dossier est à transmettre avant 14/01/2026 à 00h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « APPEL À PROJETS – VILLAGE CARNAVAL 2026 » à :[marie.novali@strasbourg.eu](mailto:marie.novali@strasbourg.eu)**

**Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à : [marie.novali@strasbourg.eu](mailto:marie.novali@strasbourg.eu)**

## X. ANNEXES

1. Dossier de candidature au « Village de Carnaval » de Strasbourg 2026

## **« Dossier de candidature au « Village de Carnaval »de Strasbourg 2026 »**

**NOM DE LA STRUCTURE** .....

**ADRESSE DU SIEGE SOCIALE** .....

.....

**TELEPHONE** .....

**ADRESSE MAIL** .....

**NUMERO DE SIRENE OU SIRET** .....

**INTITULE DE L'ANIMATION** .....

**Description de la proposition** (public, déroulement précis, supports utilisés...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Lien de la proposition avec le thème :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**NOMBRE DE PARTICIPANTS – Origine géographique** (région, département, ville, quartiers de la ville,...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**BUDGET**  
.....  
.....**BESOINS PARTICULIERS**  
.....  
.....  
.....

## 2. Budget prévisionnel de l'association

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION		année	
CHARGES	montant en €	PRODUITS	montant en €
<b>60- Achats</b> (achats de marchandises, fournitures & petits équipements, fluides) détailler		<b>70- 71- 72- Recettes propres</b>	
		- ventes de produits finis, prestations de services / marchandises, production stockée, production immobilisée	
		- participation des usagers	
		<b>74- Subventions sollicitées</b>	
		- Etat (détailler)	
		- CNASEA	
		- Région	
		- Département(s)	
		- CUS	
		- Ville	
		Autres communes (préciser)	
<b>61- 62- Services externes</b> (sous-traitance, location, entretien & réparation, assurance, documentation, intérieures, honoraires, publication / communication, déplacements-missions, frais postaux & de téléphone, services bancaires -hors agios-) détailler			
<b>63- Impots et taxes</b>			
<b>64- Charges de personnel</b>			
- frais de personnels		- CAF	
- charges sociales de l'employeur		- Europe	
- autres		- Autres (y compris les organismes privés, préciser)	
<b>65- Autres charges de gestion courante (logiciel...)</b>		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
		- dont cotisations	
<b>66- Dotations aux amortissements &amp; provisions d'exploitation</b>		<b>78- Reprises sur provisions d'exploitation</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

### 3. Budget détaillé de la proposition

Déambulation .....	..... €
Costumes .....	..... €
Fabrication / location de matériel .....	..... €
Tissus / décors pour le matériel .....	..... €
Petit matériel (maquillage, confettis, ...) .....	..... €
Conception artistique .....	..... €
Coordination / animation .....	..... €
Frais de transport / hébergement .....	..... €
Autres .....	..... €
<b>BUDGET TOTAL</b>	..... €